

Propos financiers

Planification de la retraite

Devriez-vous prendre votre retraite en même temps que votre conjoint?



Bien des couples rêvent de prendre leur retraite en même temps, entreprendre ensemble ce nouveau chapitre de leur vie. Toutefois, un bon nombre de couples ne procèdent pas ainsi.

Les raisons personnelles

La différence d'âge, parfois très marquée, peut amener des conjoints à ne pas prendre leur retraite en même temps, mais d'autres circonstances peuvent influencer cette décision. Un conjoint peut prendre sa retraite prématurément en raison de problèmes de santé, ou pour prendre soin de ses vieux parents. Il se peut aussi que l'un des conjoints se voie offrir une retraite anticipée par son employeur. Ou l'un d'eux continue de travailler au-delà de l'âge habituel de la retraite parce qu'il aime son travail, tandis que l'autre attend avec impatience l'heure de quitter le marché du travail.

Les raisons financières

Prendre sa retraite ou non au même moment peut aussi dépendre de raisons financières. Prenons un couple dont les conjoints n'ont pas le même âge – l'un a 65 ans et l'autre 60 ans. Ils songent à prendre leur retraite sous peu pour jouir

de leurs belles années et profiter plus longuement de leur retraite ensemble. Notamment si le conjoint de 65 ans prend sa retraite maintenant tandis que le plus jeune continue de travailler et d'épargner en vue de la retraite encore quelques années, ce bas de laine plus substantiel leur vaudra une vie meilleure pendant leur retraite. De plus, le fait que l'un continue de recevoir un salaire peut repousser le moment où le conjoint retraité soit tenu de puiser dans ses épargnes de retraite.

Comment prendre une telle décision?

Prochaines étapes : la décision pourrait s'avérer plus simple si vous aviez un portrait exact de votre situation financière. À cet effet, nous pouvons préparer des scénarios de projection de retraite selon qu'il s'agit d'une retraite synchronisée ou d'une retraite échelonnée. Vous pourrez alors considérer les facteurs personnels et financiers pour prendre une décision éclairée.



Jean Létourneau, CPA, Pl. Fin., CIM
Conseiller principal en gestion de patrimoine & Gestionnaire de portefeuille
Téléphone : 450-676-2744
jean.letourneau@bnc.ca



Evelyne Plourde
Adjointe
Téléphone : 450-462-6345
evelyne.plourde@bnc.ca



Bernard Larivière, Pl. Fin.
Conseiller Sénior



Philippe Létourneau, B.A.A.
Associé en gestion de patrimoine
philippe.letourneau@bnc.ca

*« Faire équipe avec vous ...
Gérer votre patrimoine de façon professionnelle avec discipline, prudence et rigueur »*

Financer l'éducation de ses petits-enfants

Vous envisagez peut-être de contribuer financièrement à leur éducation. Si les épargnes sont suffisantes, le bénéficiaire pourra choisir parmi un plus large éventail de carrières, sans compter qu'il évitera de se créer un certain niveau d'endettement après ses études.



Le REEE

Le Régime enregistré d'épargne-études est généralement l'option privilégiée, et ce, pour deux raisons : les cotisations sont à impôt différé, et on bénéficie de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). La première contribution annuelle de 2 500 \$ apporte une subvention de 500 \$ déposée dans le régime, jusqu'à un maximum à vie de 7 200 \$ par bénéficiaire.

Au Québec, l'incitatif québécois à l'épargne-étude de base (IQEE) est égale à 10% des cotisations versées par année, jusqu'à concurrence de 250\$ par année par bénéficiaire. Le plafond cumulatif est de 3 600\$.

D'autres mesures incitatives sont offertes pour les familles à faible revenu.

Un grand-parent peut ouvrir un REEE individuel pour un seul bénéficiaire, ou un REEE familial pour deux petits-

enfants ou plus. Celui qui ouvre le régime (appelé le souscripteur) est le seul à pouvoir faire des dépôts et des retraits.

Une autre option s'offre à vous si votre enfant a ouvert un REEE dont le bénéficiaire est votre petit-fils ou petite-fille. Vous pouvez tout simplement donner de l'argent à votre enfant, qui le déposera dans le REEE.

En fait, il est aussi permis d'ouvrir deux REEE ayant le même enfant comme bénéficiaire. Toutefois, il est alors nécessaire de bien coordonner les dépôts et les décisions quant aux types d'investissement et au décaissement.

D'autres possibilités

On peut vouloir, pour diverses raisons, passer outre le REEE. Par exemple, vous désirez contribuer à l'éducation de vos petits-enfants, mais votre enfant se sent capable

de cotiser tout seul au REEE. Ou peut-être souhaitez-vous tout simplement que vos petits-enfants aient les moyens de faire de longues études, en droit ou en médecine par exemple.

Si c'est votre cas, vous pourriez ouvrir un compte en fiducie. Cette option peut être intéressante sur le plan fiscal si vous investissez principalement dans des placements générant du gain en capital, car c'est alors votre petite-fille ou petit-fils qui devra payer de l'impôt sur le gain en capital. Bien que moins avantageux sur le plan fiscal, un compte non enregistré est cependant plus simple et flexible.

Prochaines étapes : Avant de mettre en place une stratégie, il est important de connaître les règles fiscales qui pourraient s'appliquer. Il nous fera plaisir de déterminer avec vous quel est le meilleur instrument d'épargne pour vous.

Devriez-vous investir dans les cryptomonnaies?



La première cryptomonnaie, le bitcoin, se voulait être une monnaie numérique destinée à faire ou à recevoir des paiements exclusivement en ligne, sans passer par une institution financière.

De nos jours, il existe des milliers de cryptomonnaies, mais elles sont désormais davantage des instruments d'investissement plutôt que des monnaies courantes. En tant qu'investissement, la cryptomonnaie s'est montrée extrêmement volatile. Au cours des deux dernières années, il y a eu des moments où on pouvait tout aussi bien tripler son investissement dans le bitcoin en l'espace de 12 mois qu'en perdre la moitié en trois mois.

Les investisseurs peuvent acheter la cryptomonnaie de leur choix en ligne, sur une plateforme d'échange ou de pair-à-pair, ou investir par l'entremise de fonds communs de placement ou de fonds négociés en bourse (FNB) dédiés à la cryptomonnaie.

Les spéculateurs cherchent à tirer profit des fluctuations marquées en achetant à la baisse pour revendre à la hausse. Les investisseurs à long terme sont prêts à faire face à cette volatilité dans l'espoir qu'avec le temps, leur investissement finira par remonter.

Parce qu'elle appartient à la catégorie des actifs très risqués, la cryptomonnaie ne convient pas à tous les investisseurs.

Que faire quand l'hypothèque est payée?

Le dernier paiement hypothécaire marque un moment important. Vous disposez désormais d'un supplément d'argent dont vous pouvez faire ce que bon vous semble. Cependant, quelle est la meilleure façon d'utiliser ces nouvelles liquidités?

Certains choisiront d'épargner ce surplus en vue de leur retraite.

D'autres choisiront de rénover leur maison ou leur résidence secondaire, de s'offrir des vacances, de s'acheter une seconde voiture, de créer un fonds d'urgence ou encore de financer les études d'un enfant.

Prochaines étapes : peu importe les questions que vous vous posez, nous sommes là pour clarifier avec vous les implications financières de votre décision.



Préparer la liste de ses documents successoraux



Imaginez que votre liquidateur testamentaire ou représentant successoral (selon la province) doit s'occuper de votre patrimoine en n'ayant en main que votre testament. Cette personne devra trouver les gens à contacter, les documents importants et d'autres renseignements plus ou moins cachés.

Il est donc essentiel de préparer la liste de vos documents successoraux et de tout ce dont votre exécuteur aura besoin.

Commencez par donner le nom et les coordonnées de votre notaire, avocat, comptable, conseiller financier et bénéficiaires. Indiquez où se trouvent votre testament, polices d'assurance, déclarations de revenus et coffre de sûreté. Ajoutez à cela toute l'information ayant trait à vos comptes bancaires. Dressez la liste de vos actifs, y compris de vos régimes enregistrés, de vos investissements, de vos biens

immobiliers et de vos objets de valeur. Énumérez aussi vos dettes, qu'il s'agisse de cartes de crédit, d'hypothèque, d'emprunts ou de marge de crédit. Cette liste n'est même pas exhaustive, alors imaginez l'épreuve complexe de l'exécuteur qui ne l'aurait pas!

Prochaines étapes : n'hésitez pas à communiquer avec nous pour savoir ce que la liste de vos documents successoraux devrait comprendre. Si vous en avez déjà dressé une, pensez à la réviser et à la mettre à jour régulièrement.